

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2008
19 h 00**

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, Maire, Mme BONY, M. FRAIOLI, Mme FAVERGEON, M. DEMOLIERE, Mme DI FRANCO, M. NICOROSI, M. MOLINA, Mme HATTERER, Mme MARCHAND-COGNET, Mlle FAURE, Mme LAVIE, M. ROUSSET, Mlle CHEYTION, M. POCHART, Mme PAULIN, Mme DELLA POSTA, M. OCTROY, M. GERY, Mme FARIGOULE, Mme BENOUMELAZ, Mme CORTINOVIS

Avaient donné pouvoir :

**Mme OSMANI à Mlle FAURE
Mme LAVIE MATHIAS à Mme LAVIE
M. POINT à Mme BENOUMELAZ**

Excusés :

**M. FABREGUE,
M. FOULETIER
M. PRENAT,
M. VIRIEUX
M. CARROT,
M. DUPONT,
Mlle MESSINA,
M. GRANGIS**

Mlle CHEYTION est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Madame FARIGOULE présente un vœu relatif à la détention d'Ingrid BETANCOURT.

Monsieur GERY au nom du PC Démarche Citoyenne a des questions préalables sur le débat d'orientation budgétaire 2008 et sur les rapports n° 08-02-08 : Marchés négociés - Gymnase Saint Exupéry - Grand Pont – ANRU et n° 08-02-09 : Marchés négociés - Salle polyvalente - Grand Pont et en demande leur retrait pour les motifs suivants :

L'article L. 1612 que M. le Maire évoque pour justifier le débat sur les orientations budgétaires, prévoit que celui-ci doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Budget que la municipalité actuelle a reporté, soit disant en raison de la campagne électorale, pour ne pas déresponsabiliser ceux et celles qui seront élus le 9 ou le 16 mars prochain, ce qui pouvait se justifier, bien que le PC Démarche Citoyenne ne suppose qu'il ne s'agissait de la part de la municipalité, que d'un moyen d'éviter le débat sur une situation financière de plus en plus délicate pour la ville de RIVE DE GIER. Inscrire aujourd'hui le débat sur les orientations budgétaires, qui est un élément essentiel pour la préparation du budget 2008, est en totale contradiction avec la décision de reporter le vote du budget 2008. Il aurait donc été logique que ce débat ait lieu après le 16 mars, ce qui est tout à fait réalisable car entre le 16 mars et le 15 avril, date impérative pour le vote du budget, il y a quatre semaines pour permettre aux nouveaux élu(e)s d'assumer leurs responsabilités dans ce domaine.

Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, compte tenu des conditions dans lesquelles le conseil municipal est amené à aborder cette question.

La commission des finances ne s'étant pas réunie, les conseillers n'ont reçu aucun document sur la situation financière de la commune, sur la réalisation du budget 2007, en dehors des quelques éléments de la note de synthèse que le PC Démarche Citoyenne juge très insuffisant pour débattre d'une question aussi fondamentale dans le domaine financier.

Pour les deux autres délibérations, il est scandaleux de demander au conseil municipal de délibérer sur le choix des entreprises, pour deux équipements particulièrement importants pour la population du Grand Pont, alors que le PC Démarche Citoyenne n'a aucune connaissance sur ces deux projets.

Ayant sollicité les Services Techniques afin de consulter ceux-ci, M. GERY s'est entendu répondre qu'il n'y avait pas de dossier en mairie, que ceux-ci étaient dans le bureau d'études chargé de la conception de ces équipements. M. GERY espère que la municipalité n'aura pas l'outrecuidance d'évoquer l'urgence, alors que l'on attend depuis des années qu'elle passe à l'acte pour réaliser ces équipements, pouvant être essentiels, dont l'un a certainement bénéficié d'un financement par l'intermédiaire des assurances.

Leurs engagements dans cette campagne électorale, en particulier sur le développement durable et les économies d'énergie, ne leur paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte. Le PC Démarche Citoyenne se réserve en cas d'élection, de revenir sur la conception de ces équipements, ce qui retardera la mise en chantier de quelques mois, dans l'intérêt bien compris des utilisateurs et de la population qui ne semble pas avoir été prise en compte dans la conception de ceux-ci.

En particulier pour la salle des fêtes qui n'intègre pas les besoins des familles pour la célébration de leurs fêtes familiales ou encore ceux des clubs des personnes âgées.

Le PC Démarche Citoyenne comprend le désir de la municipalité actuelle d'utiliser la presse comme support de sa campagne électorale compte tenu de la faiblesse de son budget, si M. GERY se réfère aux déclarations effectuées lors du débat à la salle Jean Dasté, comme M. le Maire l'a si bien utilisées à son projet ces derniers mois.

Il est encore temps de faire amende honorable en retirant de ce conseil municipal ces trois dossiers, M. GERY en remercie le conseil par avance, pour celles et ceux que les Ripagériens auront choisi le 9 ou 16 mars prochain.

M. Le Maire explique que la loi impose d'avoir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, qui la date a été fixée, doit avoir lieu au plus tard le 15 avril 2008. Il ne faut pas reprocher à une équipe municipale de proposer des orientations budgétaires qui ne donnent pas lieu à un vote mais à des positions de l'ensemble des équipes. C'est un bel exemple de démocratie que donner la parole à l'ensemble des composantes du conseil municipal puisqu'elles sont toutes entre guillemets candidates à cette élection municipale pour proposer un certain nombre de choix, d'amendements, de différences, etc.. M. le Maire ne comprend très bien pourquoi le processus démocratique qui veut qu'un débat d'orientation budgétaire ait lieu, ne puisse pas être réalisé par une équipe municipale, par la municipalité. M. GERY fait le grief de proposer un certain nombre de dossiers à l'ordre du jour alors que vous m'avez fait le même grief depuis des années à savoir que le dossier ANRU du Grand Pont ne démarrait pas, que l'ensemble des projets n'avait pas été validé. La municipalité s'est battue comme des chiffonniers pour défendre ce projet auprès de l'ANRU et a réussi à obtenir satisfaction. M. le Maire précise que contrairement à ce que dit M. GERY, l'ensemble des projets qui sont présentés et en particulier les deux projets de la salle polyvalente, du gymnase et la salle de boxe ont été débattus en groupe de concertation au Grand Pont, qu'il y a eu des dizaines de réunions qui se sont tenues et que la municipalité est en phase de réalisation. Les habitants du Grand Pont aujourd'hui ne comprendraient pas que ces deux projets qui sont des projets essentiels dans le cadre de la restructuration sur ce qui concerne entre guillemets l'intervention de la mairie là aussi ne soient pas faits. Alors M. le Maire ne comprend pas la position du PC Démarche Citoyenne parce que c'est le moment le plus opportun pour présenter leurs différences et voir ce qui peut faire que dans un débat d'orientation budgétaire qui est public chacun puisse s'exprimer sur les visions qui sont les siennes par rapport aux choix que seront les siens dans les années qui viennent. Alors après il est dit que la municipalité a reporté le budget pour des raisons financières. Aussi bien le compte administratif 2007 que l'ensemble des analyses budgétaires sur la situation de la commune de RIVE DE GIER sont tellement favorables que cela le gêne même parfois de les présenter. M. le Maire ne veut pas revenir sur ce qu'il a déclaré en débat public sur l'analyse qui a été faite au niveau national par une revue « Challenges » sur la gestion des communes de plus de 10 000 habitants et comprend que cela gêne l'opposition. M. le Maire lisait ce matin et cela l'a fait beaucoup rire, la déclaration de quelqu'un qui est candidat à SAINT CHAMOND et qui disait « c'est génial, SAINT CHAMOND a perdu une étoile », ce qui veut dire dans la revue, quand SAINT CHAMOND perd une étoile, elle est bonne et quand RIVE DE GIER en a deux, elle ne serait pas bonne. M. le Maire comprend que l'on puisse effectivement faire de la politique sur un certain nombre d'aspects mais il y a un moment où lorsqu'on est élu il faut accepter de prendre ses responsabilités. La municipalité de M. le Maire les accepte dans ce qu'il précise n'est qu'un débat d'orientation budgétaire. C'est le jour où jamais où chacun peut présenter entre guillemet les divergences, les différentes propositions et

présenter des programmes un peu différents et c'est tout le but d'un débat d'orientations budgétaires. Ce sera à son avis le plus intéressant de ces sept dernières années. Peut-être que les membres de l'opposition vont faire des propositions, qu'ils vont dire qu'il y a des choses différentes dans un certain nombre de domaines... Et M. le Maire avoue qu'il va l'attendre avec plaisir. Pourquoi le budget n'est pas voté ? Les membres de l'opposition ne vont pas reprocher à quelqu'un qui exerce jusqu'au bout sa responsabilité en matière de démocratie et de position d'élections de ne pas avoir voté un budget dans la mesure où effectivement c'est une année électorale et que c'est l'équipe municipale majoritaire qui votera son budget le 15 avril. M. le Maire voit difficilement comment l'on pourrait l'accuser de ne pas avoir été démocrate. Un certain nombre de collectivités ont voté leur budget à l'heure même que les équipes municipales allaient changer. M. le Maire a lu ça et là dans la presse « les gens n'étaient pas très satisfaits » en disant qu'il est « scandaleux que l'on nous fasse voter un budget puisque dans un mois, ou dans un mois et demi il y a des élections ». M. le Maire ne le soumettra pas au vote aujourd'hui et il fait des propositions ce soir qui vont être débattues autour de la table. Ensuite l'agression que le PC Démarche Citoyenne porte sans arrêt contre la collusion entre la presse et le maire de RIVE DE GIER, M. le Maire le dit, il n'y a pas de collusion particulière. C'est tout simplement parce que la presse se fait l'écho de tout ce qui se dit dans la commune. M. GERY ne peut pas reprocher à la presse d'avoir été objective pendant le débat public qui a réuni les candidats aux élections municipales l'autre jour, de ne pas être objective dans les différentes candidatures, les différentes campagnes qui sont menées sur le terrain. Il faut arrêter de faire ce grief à M. le Maire de vouloir maîtriser la presse. Il ne la maîtrise pas et la presse est suffisamment indépendante pour dire ce qu'elle a à penser dans chacune des démarches qui sont engagées par tout le monde. Si M. GERY ne sent pas logique ce débat d'orientations budgétaires qui est le moment le plus privilégié pour que les uns et les autres puissent confronter leurs projets, leurs idées... cela veut dire que la démocratie n'est pas du côté auquel M. GERY pense. M. le Maire a le sentiment quand même d'avoir toujours été ouvert pendant ces sept années, d'avoir toujours présenté et proposé un certain nombre de choses et il est vrai qu'il est toujours en attente des projets des membres du PC Démarche Citoyenne. Que cela les gêne, M. le Maire le comprend, mais il ne faut pas lui reprocher d'ouvrir un débat d'orientations budgétaires avant le vote d'un budget qui sera de toute façon réalisé par la prochaine municipalité. Chacun aura au moins exprimé ses arguments. C'est la tribune la plus adéquate pour que chacun puisse présenter ses arguments dans le cadre du vote d'un budget qui lui sera un vote. Il est vrai que les partis politiques divergent sur la formalité. Il ne faut pas reprocher à M. le Maire de ne pas être démocrate dans cette démarche.

Simplement, sur quelques éléments que M. le Maire a soulignés, ce n'est pas le parti de M. GERY qui a décidé de reporter le budget. Ils étaient tout à fait disposés comme cela a été fait les années précédentes, de voter le budget au mois de décembre mais de le voter dans les conditions logiques de sa préparation. Si M. le Maire est bien le démocrate qu'il prétend être, il conviendra que la moindre des choses pour discuter d'un élément aussi important que celui-ci, il faut encore avoir des éléments en sa possession. Or, il est bien évident qu'en ce qui concerne la majorité actuelle, M. le Maire a tous les services à sa disposition, pour pouvoir préparer ces éléments dans les meilleures conditions. Pour ce qui concerne l'opposition, ils ont les commissions dont la responsabilité est de préparer justement la discussion de ce conseil municipal. Or est-ce un hasard ou est-ce une volonté déterminée de la part de M. le Maire, mais M. GERY constate qu'il y a eu aucune commission sur les finances de la collectivité. Donc cela veut dire que pour l'instant, M. GERY souhaite le dire et l'affirmer, M. le Maire ne donne pas les moyens aux élus de l'ensemble de cette collectivité de pouvoir aborder ces questions dans les meilleures conditions. Ensuite, M. le Maire parle de démocratie, avec deux projets aussi importants que la salle des fêtes et la construction du gymnase, c'est à la connaissance de M. GERY dans aucune commission. Comme preuve, M. GERY a été dans l'obligation de solliciter le Directeur des Services Techniques pour tenter d'avoir des éléments qui lui permettront de savoir ce que c'est que ce dossier salles des fêtes, ce que c'est que dossier gymnase ou salle de boxe. M. le Maire se doute bien, de la même façon qu'il a su remettre en cause la maison des jeunes, lorsqu'il est arrivé en 1995, M. GERY et les membres de son parti ont eu aussi des objectifs dans leur campagne électorale qu'ils ont soumis à la population de RIVE DE GIER en particulier dans le domaine du développement durable et en particulier dans les énergies nouvelles. M. le Maire parle beaucoup du développement durable mais M. GERY constate que dans les projets réalisés rien de ce type n'est intégré dans les bâtiments pour permettre d'aller dans ce sens. Il est donc logique que pour des bâtiments attendus depuis quatre ou cinq ans, il n'y avait pas de raisons de se précipiter alors que le premier coup de pioche ne sera pas donné avant le résultat du deuxième tour. Si M. le Maire avait été un démocrate, il aurait pris la précaution de laisser aux nouveaux élus la responsabilité de définir

quels étaient les moyens à mettre en œuvre pour répondre à la satisfaction des besoins de la population. Quant à la loi elle est claire, elle donne un délai maximum, deux mois, elle ne donne pas de délai minimum. Le débat qui a lieu aujourd'hui, oui il a lieu avec la population, oui il a lieu à la salle des fêtes, et M. GERY pense que ce qui est logique dans un pays républicain lorsqu'il y a une campagne électorale officielle qui se déroule, c'est dans ces lieux là, sur le terrain, auprès de la population que le débat doit avoir lieu et non pas en conseil municipal. D'ailleurs, M. GERY se demande s'il y a d'autres communes qui organisent des conseils municipaux pendant la période officielle de la campagne électorale. Généralement, ce n'est pas l'habitude qui est prise dans les communes, généralement la campagne électorale est réservée à celle-ci et non pas à des débats de conseil municipal. Quant à la presse, M GERY remettra une lettre à Monsieur TODESCO, journaliste pour le journal LA TRIBUNE LE PROGRES, M. GERY constate qu'il y a y compris des contrevérités qui sont dites dans cette presse, et à partir de là, il constate aussi que sur son local, M. le Maire a affiché très largement les articles du PROGRES. Il faut remarquer qu'en ce qui concerne l'opposition, ils n'ont pas pu afficher le moindre article du PROGRES puisque généralement, les journalistes évitent très souvent de parler de ce que le PC Démarche Citoyenne peut faire ou de ce qu'il peut dire. M GERY a son opinion sur la presse malgré ce que les autres peuvent en penser mais il a déjà eu l'occasion de dire que dans ce pays, il n'y a pas de presse démocratique ni pluraliste puisqu'il y a un seul journal pour le département de Loire.

M. le Maire ne souhaite pas revenir sur le débat sur la presse mais M. le Maire annonce à M. GERY que ce dernier a de l'outrecuidance. Il s'est tenu des tas de réunions sur le projet du Grand Pont, il a été présenté dans des réunions publiques et il a invité l'ensemble de la population et les élus municipaux. Et ces réunions n'étaient pas des réunions politiques mais des réunions publiques organisées par la municipalité de RIVE DE GIER pour présenter le projet. Et certaines personnes sont venues, qui n'étaient pas forcément des personnes proches de M. le Maire politiquement. Un certain nombre sont venues se renseigner sur les projets, ont ensuite fait remonter des remarques à des associations et en particulier des associations du Grand Pont et ces remarques ont été prises en compte. Quand M. GERY lui dit que le développement durable n'a pas été pris en compte, c'est la première fois que M. le Maire lui découvre le cœur vert. Dans la liste de M. GERY, il y a forcément des « contingences », et donc forcément aujourd'hui le cœur beaucoup plus vert. M. le Maire ne l'a pas attendu pour prendre en compte la thématique du développement durable et dans tout ce qui est mené dans la ville de RIVE DE GIER, le développement durable est intégré sauf que M. le Maire n'en fait pas un volet politique, mais un volet technique et de réalisation de tous les jours. En ce qui concerne la presse, M. le Maire n'est pas le seul à avoir affiché des articles de presse. Si M. GERY ne souhaite pas afficher ceux qui parlent de son parti, cela le regarde. Son rapport avec la presse ne concerne pas M. le Maire. Ce que M. le Maire propose c'est un vrai débat démocratique sur les orientations budgétaires, où chacun peut s'exprimer. M. le Maire précise que lorsque les élections auront lieu, les commissions se mettront en place avec une commission urbanisme, travaux finances... et ceux qui seront en place prépareront le vote du budget. Ce n'est pas un vote, c'est un débat. Il ne faut pas reprocher à M. le Maire de faire un débat d'orientations budgétaires. Les deux tiers des communes ont déjà voté leur budget ! Le Maire de RIVE DE GIER a dit « non » par déontologie et par respect de la démocratie, il ne le votera pas. Il présente les orientations et ensuite ceux qui seront élus voteront le budget. M. le Maire ne peut pas être plus démocrate et des leçons de démocratie il en a peu à recevoir dans ce domaine. Si M. GERY ainsi que les membres de son parti ne souhaitent pas participer à ce débat, qu'ils le fassent.

M. GERY n'a lui aussi aucune leçon à recevoir en matière de démocratie. Il a demandé au conseil municipal de bien vouloir retirer ces trois questions. Si elles ne sont pas retirées, M GERY et les membres de l'opposition, feront comme d'habitude en tant qu'élus de cette commune, ils défendront les intérêts des Ripagériens et diront ce qu'ils ont à dire par rapport aux quelques éléments que la municipalité a bien voulu leur fournir.

Rapport n°08-02-01 : Débat d'orientation budgétaire 2008**Rapporteur : M. le Maire**

En vertu de l'article L.1612 et suivants du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoirement organisé à l'initiative de l'exécutif, deux mois au plus avant le vote du budget primitif, et ce depuis 1992 dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Cette année, renouvellement du conseil municipal oblige, il a été décidé de ne pas proposer au conseil municipal le vote du budget primitif avant le 31 décembre de l'année N-1 afin de ne pas obérer le travail des futures municipalité et majorité municipale.

La loi n'en demeure pas moins contraignante pour les collectivités territoriales puisque elle oblige celles-ci à voter leur budget primitif avant le 15 avril les années d'élections municipales. Aussi, afin de respecter cette double règle (organisation du DOB et vote du BP avant le 15 avril), il est toutefois proposé à l'assemblée sortante d'organiser le DOB 2008, en s'inspirant notamment de l'exécution 2007, fait rare quand le vote est antérieur à l'arrêté des comptes.

BUDGET PRINCIPALRESULTAT PROVISOIRE 2007

La commune enregistre un résultat de fonctionnement de l'ordre de 2,16 millions d'euros, soit au-delà de la prévision de virement à 1,6 millions d'euros. Dans le même temps, la commune enregistre un léger excédent de l'exercice 2007 en section d'investissement (environ 5 000 €), qu'il faut ajouter au besoin de financement antérieur de 1,594 millions d'euros.

Le conseil municipal devra donc affecter la totalité de son résultat de fonctionnement 2007 pour financer le solde négatif de la section d'investissement et des restes à réaliser.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour aller au-delà de la simple analyse de l'exécuté 2007, il convient de préciser que les recettes attendues en 2008 peuvent être envisagées de la façon suivante :

- une progression des bases de fiscalité autour de 2% qui, si les taux devaient être maintenus, occasionnerait une hausse du produit attendu d'environ 200 000 €, le portant à 4,5 millions d'euros
- une stabilité des autres recettes majeures (DGF et reversement SEM) autour de 3,5 millions d'euros chacune,
- une légère augmentation de la DSU (conformément aux engagements de l'Etat de 2004) autour de 1,1 millions d'euros,
- une stabilité des recettes accessoires (dotations de compensations et redevances des services)

Cette approche conduirait à envisager le total des recettes de fonctionnement autour de 17 millions d'euros. Aussi, pour dégager environ 2 millions d'euros d'autofinancement, il faudrait contraindre les dépenses de fonctionnement autour de 15 millions d'euros, comme en 2007.

S'agissant justement des dépenses, il y a plusieurs secteurs dont on connaît d'ores et déjà les montants à affecter :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - dépenses de personnel : | environ 7,8 millions d'euros (+3,69%) |
| - dépenses relatives au SDIS : | environ 0,436 million d'euros (+2,68%) |
| - dépenses relatives au SIPG : | environ 0,320 million d'euros (+21,18%) |
| - intérêts de la dette : | environ 0,779 million d'euros (+10,80%) |

- **principales subventions de fonctionnement : 1,222 millions d'euros**
 - 1. centres sociaux : 0,227 million d'euros
 - 2. maison des jeunes et de la culture : 0,075 million d'euros
 - 3. crèches : 0,167 million d'euros
 - 4. Rhino Jazz : 0,070 million d'euros
 - 5. CCAS : 0,498 million d'euros
 - 6. FRANCAS : 0,087 million d'euros
 - 7. Imprimerie : 0,030 million d'euros
 - 8. CGOS : 0,068 million d'euros

Ce total n'intègre pas les subventions à toutes les autres associations.

La détermination des autres dépenses (charges à caractère général, charges exceptionnelles, dotations aux provisions et aux amortissements) devraient permettre d'obtenir l'équilibre annoncé.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Outre les restes à réaliser 2007, soit les opérations en cours d'exécution non encore totalement réglées (environ 3 millions d'euros), il conviendra d'inscrire les crédits nécessaires à la poursuite d'opérations d'ores et déjà identifiées :

- quartier Lanoir : 1 million d'euros
- Eglise Notre-Dame : 0,25 million d'euros
- Elargissement Charles de Gaulle : 0,65 million d'euros
- les acquisitions à EPORA : 0,25 million d'euros

ainsi que les opérations qui doivent connaître un début d'exécution en 2008 :

- ANRU 3,5 millions d'euros
- élargissement chemin de Versailles 0,1 million d'euros
- le très haut débit, non chiffré précisément à l'heure actuelle.

Le désendettement de la commune se poursuivra avec une annuité en capital autour de 1,8 millions d'euros.

Les recettes de la section d'investissement se constitueront :

- du virement de la section de fonctionnement (2 millions d'euros)
- de subventions liées
 - 1. à l'opération ANRU du Grand Pont (environ 60% de l'inscription soit 2 millions d'euros),
 - 2. à d'autres opérations éparses (environ 1 million d'euros)
- du FCTVA de la commune (soit environ 0,8 millions d'euros),
- de cessions d'immobilisations (environ 0,5 millions d'euros)
- des amortissements (environ 0,5 million d'euros)
- d'un recours limité à l'emprunt

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

REALISE 2007

Un léger déficit de la section d'exploitation (0,027 million d'euros, lié à une rentrée des recettes assez irrégulière) devra être couvert dès l'élaboration du budget primitif alors que la section d'investissement a enregistré un excédent de plus de 0,88 million d'euros. Ce dernier contrebalance largement le besoin de financement enregistré en 2006. Cette situation est d'autant plus intéressante que l'opération de réhabilitation de la station de traitement connaîtra son terme en 2008.

SECTION D'EXPLOITATION

Le tarif de l'eau n'a pas été augmenté pour 2008.

Le budget primitif devra poursuivre l'étalement de la charge relative à l'achat d'eau au Dorlay en 2005 et également enregistrer les suites de la provision liée à la dépréciation du compte DURALEX. Les charges de personnel seront contenues et les économies sur les charges courantes liées à la réhabilitation de la station devraient faire sentir leurs effets dès 2008.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit essentiellement de la poursuite de l'opération de réhabilitation de la station et des changements des branchements au plomb qui seront inscrits en section d'investissement. Il faut noter qu'une recette importante de l'agence de l'eau devrait être enregistrée en 2008 (environ 900 000 €).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

REALISE 2007

La section d'exploitation enregistre un excédent d'environ 181 000 € alors que la section d'investissement connaît un besoin de financement d'environ 410 000 €.

SECTION D'EXPLOITATION 2008

la stabilité des propositions en dépenses et en recettes devrait permettre de dégager un autofinancement suffisant pour mener à bien les opérations de modernisation du réseau nécessaires (exemple : rue du Canal), sans modifier la redevance d'assainissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions envisageables concerneront plusieurs mises à jour du réseau liées à des opérations d'urbanisme identifiées :

- ANRU environ 0,15 million d'euros
- LANOIR
- Jangelaude environ 0,5 million d'euros
- raccordement station de traitement à la station de Tartaras

Mme FARIGOULE prend la parole : le débat d'orientation budgétaire proposé ce soir est symptomatique de la gestion municipale qui s'achève. En cette fin de mandat, il marque une gestion sans méthode et une absence de visibilité.

Le débat d'orientation budgétaire devrait s'appuyer sur une analyse du passé (rétrospective) et une analyse de l'avenir (prospective) afin d'envisager différents scénarii. Il est inutile de présenter un débat d'orientation budgétaire dont la note de présentation pourrait tout à fait être celle du budget lui-même.

Mme FARIGOULE a tenté de parer cette absence de vision pluriannuelle par la réalisation d'une analyse qui montre que la dette s'est accrue au cours du mandat qui vient de s'écouler puisqu'elle passe de 14,300 M€ en 2002 à 17,160 € en 2007, (2,8 M€), contrairement à ce que M. le Maire annonce systématiquement dans ses propos de campagne.

De plus, Mme FARIGOULE a examiné les conséquences des projets qui leurs sont présentés dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire sur la situation financière de la commune à la fin 2008. Il apparaît qu'elles se traduiront par une augmentation de l'endettement de 3,690 M€ supplémentaires au vu des chiffres annoncés.

La dette serait donc portée à plus de 20 M€ dès la fin 2008.

La situation est d'autant plus préoccupante que l'ensemble de ces projets correspond à des annonces de longue date et qu'ils viendraient grever le prochain mandat.

Il est à noter qu'une partie importante du solde à financer par l'endettement de 3,690 M€ provient des résultats de l'exercice 2007. En effet, le résultat de fonctionnement affecté est bien loin de couvrir le

besoin de financement de l'investissement issu de l'exercice 2007. Sur les 3,690 M€ à financer en 2008, 2,440M€ proviennent de 2007.

Cette méthode de gestion est contestable et conduit à une absence de vision prospective (prévisionnelle) des effets des décisions qui sont prises.

S'agissant du prochain mandat, Mme FARIGOULE s'engage, si elle est élue, à présenter chaque année un état des lieux fondé sur une analyse rétrospective de la situation financière et une prospective qui fasse que la séance du débat d'orientation budgétaire soit un véritable lieu de débat.

Pour sa part, elle a réalisé cet état des lieux et une première prospective en fonction des éléments financiers dont je dispose.

Il apparaît que la situation financière de RIVE DE GIER permettra de réaliser un programme d'investissement relativement contraint. Elle a chiffré le coût net des investissements (coût des investissements net des subventions) supportable annuel moyen à 2,300 M€, soit environ 15 M€ sur la totalité du prochain mandat.

Le programme de « Nouvelle Gauche » a été chiffré. Il respectera cette enveloppe.

Mme FARIGOULE constate pour la part de Monsieur le Maire, qu'il annonce un programme pharaonique, chiffré à l'aveugle !

Mme FARIGOULE a réalisé une rétro prospective et la tiendra à disposition des personnes souhaitant en prendre connaissance.

M. le Maire entend ce message depuis maintenant sept ans comme quoi il n'a pas de rétro prospective. M. le Maire n'a pas à faire d'analyse du passé, comme le lui demande Mme FARIGOULE. Il ajoute qu'il sait d'où vient la commune. Ce n'est pas lui qui l'a gérée avant. Il sait d'où elle vient et où elle en est aujourd'hui. Et il peut dire, tout en sachant qu'il ne sait pas que sera l'équipe municipale à venir mais elle aura certainement une situation plus saine que celle qu'il a trouvée en 1995. Si Mme FARIGOULE a un programme sur 6 ans de 15 millions d'euro d'investissement, c'est-à-dire 2 millions d'euro d'investissement par an, il va falloir que Mme FARIGOULE regarde ce qu'elle a promis dans son programme électoral. Si M. le Maire commence à chiffrer tout ce qu'elle a promis, l'enveloppe doit plutôt être dans les alentours de 150 millions d'euro.

Mme FARIGOULE précise que ces sommes sont nettes de subventions.

M. le Maire ajoute que Mme FARIGOULE ne devrait pas promettre des choses aux gens alors qu'elle risque d'avoir des difficultés à les tenir. M. le Maire a pris des engagements, il les a tous tenus. Il a notamment pris l'engagement de ne pas augmenter les taux d'impositions de l'ensemble des taxes qui dépendent de la commune. Il ne les a pas changés. Il a pris l'engagement de désendetter la commune, il l'a tenu et il a pris l'engagement de réaliser un certain nombre d'opérations, il les a toutes réalisées. Les personnes peuvent l'accuser de ce qu'elles désirent mais tout ce qui a été fait, a été fait avec un respect total de la gestion budgétaire et M. le Maire rappelle que l'année dernière lors de la présentation budgétaire du compte administratif, M. le Trésorier Principal n'a rien trouvé à redire sur la gestion de la commune. M. le Maire rappelle que la commune est « bien notée », qu'elle est dans tous les ratios des communes de 10 000 habitants ou plus. RIVE DE GIER est parmi les communes les mieux notées du département de la Loire mais aussi de la Région Rhône-Alpes. M. le Maire souhaite à un certain nombre de ses collègues, toutes tendances politiques confondues d'avoir une gestion aussi saine que la sienne et surtout de pouvoir réaliser les investissements qui correspondent aux besoins des gens. Mais quand il lit les projets de Mme FARIGOULE où elle dit qu'elle fera 15 millions d'euro d'investissement sur six ans, il a envie de dire « pourquoi vous faites miroiter la lune dans vos programmes alors que vous êtes en train de dire que vous ne pourrez pas en faire le dixième ? » Cela agacé M. le Maire.

Mme FARIGOULE précise qu'il y a des subventions.

Même s'il prend les subventions à hauteur de 80 %, en plus de 15 millions d'euro, cela veut dire qu'elle en fera encore moins. M. le Maire a repris l'engagement de respecter ses promesses prises lors de réunions et de rendez-vous et c'est la même chose qu'il a fait pendant sept ans. Après ce qu'il a trouvé en 1995, personne ne peut l'accuser de ne pas avoir bien géré et de ne pas avoir réalisé tout ce qu'il avait promis. Maintenant il va annoncer aux Ripagériens que Mme FARIGOULE ne fera que 15 millions d'euro d'investissement pendant six ans. Après tout ce qu'elle a promis dans son programme, cela risque d'être un peu dur à tenir.

Mme BENOUMELAZ au nom du PC Démarche Citoyenne prend la parole : « en regrettant que vous ayez refusé de souscrire à la proposition de notre groupe, et compte tenu de l'insuffisance des éléments d'appréciation sur la situation réelle des finances de la commune, permettez-moi de faire quelques remarques qui découlent des éléments de la note de synthèse. Sur le budget de fonctionnement, vous envisagez 17 millions de recettes, ce qui est inférieur à 2007, puisque nous avons perçu 17,2 millions et que vous précisez que certaines seront en évolution positive. Ce qui confirme votre pratique de minoration des ressources pour justifier le refus d'un certain nombre de revendications des services et de la vie associative, d'autant plus, que vous avez dépensé 15 millions d'euro en 2007, ce qui laisse un reliquat de 2 161 170 euros, pour un virement à la section d'investissement de 1,6 millions en 2007.

Dans votre note de synthèse, nous enregistrons une très forte augmentation du SIPG, + 21,18 % pour l'impact de la dette, ce qui viendrait contredire votre discours sur le désendettement. Pour notre part, nous considérons qu'il est possible de faire mieux dans le cadre de la réalisation du budget de fonctionnement, et que chaque point de réalisation permet de dégager 170 000 euro, ce qui est appréciable.

Ce qui permettra d'apporter plus au secteur enseignement, enfance, jeunesse, et une aide plus conséquente à la vie associative, en particulier, en réintégrant les associations exclues du financement pour raisons politiciennes, comme la Confédération Nationale des Locataires (CNL) qui fait un travail remarquable, en participant aux réflexions sur le logement social et privé dans le cadre de la réhabilitation, et qui défend souvent les locataires les plus modestes, face à leurs propriétaires.

Ou encore, les organisations syndicales qui souffrent de la désindustrialisation et qui, de ce fait, ont de plus en plus de dossiers à traiter, dossiers qui engendrent des dépenses importantes dans le domaine juridique.

Pour l'investissement, nous nous retrouvons devant un affichage de dépenses très importantes près de 15 millions d'euro en 2007, du fait des nombreux retards pris dans la réalisation des projets que vous avez du mal à rattraper pour vous mettre en phase avec vos engagements, malgré une année supplémentaire, comme à Lanoir qui est en chantier depuis plus de deux ans.

Comme chaque année, on constate sur le terrain qu'il y a loin de l'affichage à la réalisation ! Puisque l'on se retrouve avec un budget 2007 réalisé à 63 %.

Notre objectif consistera à inscrire ce que nous sommes en capacité de réaliser et nous viserons les 85 % de réalisation.

Contrairement aux projets pharaoniques que vous reprochez à votre collègue politique Monsieur THIOILLIERE, qui se trouve être lui aussi adhérent du parti radical soutenant la majorité UMP, mais que vous mettez en œuvre sur la commune comme par exemple, la Place de la Libération, ou que vous envisagez, comme la réouverture du Bassin, ou le Zénith de la vallée de Couzon que vous aviez prévu de démolir dans un premier temps, pour y réaliser un lotissement.

Nous nous attacherons à investir au plus près de la population, pour revaloriser l'image de tous les quartiers de la ville sans exception, qui sont pour l'instant laissés à l'abandon, en collaboration étroite avec les conseils de quartiers qui auront la priorité sur les choix à mettre en œuvre, afin d'obtenir la satisfaction de leurs besoins.

Nous examinerons attentivement chaque dossier d'investissement, comme le grand gymnase Saint Exupéry ou la Salle des Fêtes du Grand Pont en y intégrant des énergies nouvelles, en particulier le solaire. La possibilité d'une coopération avec HMF pour le branchement sur la co génération des moyens de chauffage, compte tenu de la démolition des logements HLM, et bien entendu, l'utilisation de matériaux performants pour l'isolation.

Pour l'eau et l'assainissement, nous souhaitons que l'on revienne à des budgets car là aussi, on constate des votes qui sont loin de la réalité, et une gestion insuffisamment rigoureuse, avec un déficit de 27 000 € sur le fonctionnement et un excédent de 888 000 € en recettes d'investissements qui s'expliquent par un emprunt excessif de 2 000 000 € qui pèsent sur le prix de l'eau.

Cette situation se trouve inversée pour l'assainissement où c'est un fonctionnement que l'excédent représente 181 350 €, ce qui justifie notre proposition de réduction des taxes, et un déficit de 409 000 € en investissement lié à la non réalisation de l'emprunt prévu. »

Pour M. le Maire « les années se suivent et se ressemblent ». M. Le Maire a une question sur le laminoir de Couzon – où on-t-il pu voir cela ? Qu'il y a un projet de lotissement, oui, mais c'est de l'autre côté de la route sur un site qui est totalement inoccupé aujourd'hui. M. le Maire n'a jamais eu l'intention de détruire le laminoir et d'en faire un lotissement. Sur Lanoir, M. le Maire apprécie que les membres de l'opposition lui fassent le grief d'avoir été un petit peu trop long, mais M. le Maire aimerait que les vrais Ripagériens, ceux qui sont nés ici et y vivent, se rappellent dans quel état était le quartier

de Lanoir il y a encore sept, huit ans. Et si M. le Maire a été un peu long à y travailler, il y en a certain qui pendant un bon nombre d'années n'y ont rien fait.

Quant aux associations pour lesquelles, les membres du PC Démarche Citoyenne prétendent que la municipalité n'est pas bonne, s'ils trouvent une seule association à part celle présidée par M. GERY qu'ils citent en permanence, la Confédération Nationale des Locataires, avec laquelle la municipalité a eu effectivement quelques difficultés de liaison, mais M. le Maire précise que la CNL est financée par le Conseil Général, M. le Maire n'a aucune association à qui il aurait refusé des subventions et il précise qu'il n'y a aucune association à qui dans le cadre de la présentation d'un projet constructif de développement, il aurait refusé une augmentation. M. le Maire cite quelques chiffres : lorsqu'il a pris son mandat, il y avait 350 000 € de subvention pour les fameuses 116 associations, contre 665 000 € aujourd'hui. Alors lui dire qu'il n'a pas aidé ou soutenu l'ensemble des associations de la ville, c'est plutôt déplacé. M. le Maire ne veut pas soutenir d'association politique. Quand on tient des discours et que l'on a des actions qui vont contre la loi, M. le Maire a des difficultés à soutenir ces associations-là. Ensuite, quand Mme BENOUMELAZ lui demande de faire plus pour le scolaire, M. le Maire préfère ne pas citer les montants d'investissement et de financement qui étaient ceux de l'opposition, qui sont devenus les siens et qui ont été multipliés par trois voir par quatre dans tous les domaines. M. le Maire écoutait l'autre jour dans le débat public, un candidat qui disait qu'il faut revenir à un périscolaire gratuit. M. le Maire fait partie de la municipalité qui a créé ce périscolaire et il n'a jamais été gratuit. Alors revenir à un périscolaire gratuit alors qu'il n'a jamais existé et que c'est une condition sine qua non de la Caisse d'Allocations Familiales pour qu'elle puisse participer au périscolaire et compte tenu des tarifs qui sont ceux de la ville de RIVE DE GIER dans le domaine du périscolaire en particulier. En matière de restauration scolaire, cela fait sept ans que les tarifs n'ont pas été changés. Cela fait sept ans qu'il y a des progrès en matière d'alimentation scolaire, repas bio, etc... et la ville est passée de 170 élèves à près de 300 aujourd'hui. M. le Maire reste à l'écoute des Ripagériens. Il est présent dans tous les quartiers et pas seulement à l'heure des réunions de quartier. M. le Maire après la réunion de quartier, retourne sur les lieux quelques jours après pour constater après les demandes qui lui ont été formulées ce qui est réalisable ou non. Sur le quartier du Grand Pont, les membres de l'opposition se découvrent une vocation d'écologiste. Où était l'écologie dans les réalisations qui ont été faites sur cette commune, sur la ruche des citoyens, sur un certain nombre d'équipements qui ne sont pas les siens. Où était l'écologie, où était le développement durable à l'époque ? Dans tous les projets de M. le Maire, cela est pris en compte. M. le Maire n'a pas besoin de faire de grands discours politiques. Lorsqu'il travaille sur le quartier du Grand Pont, sur la cogénération, les membres de l'opposition peuvent se rassurer, la cogénération c'est le béa bas du projet de réhabilitation par HMF du logement et des équipements publics puisque la commune travaille en collaboration avec HMF. Dans ce domaine-là, la municipalité actuelle n'est pas attaquant. Mais M. le Maire apprécie les propositions apportées par Mme BENOUMELAZ et trouve cela positif.

M. GERY reproche à M. le Maire de mal connaître « sa ville ».

Lorsqu'il a réalisé des bâtiments îlot de l'Hôtel de ville, il y a eu une étude exemplaire en matière de chauffage et une pompe à chaleur a été installée. Il a fait installer le chauffage au gaz pour économiser de l'argent, y compris à la mairie : il a couplé les chaufferies pour faire des économies. Le gymnase Jean Guimier a été construit avec le chauffage solaire. M. GERY a créé les services jardins. Quand il est arrivé dans cette ville, il n'y avait même pas une fleur de plantée tout au long des rues de cette ville. Qui a créé les serres et équipements, c'est lui. La préoccupation de l'environnement il y a bien longtemps que M. GERY l'a prise en compte. M. GERY se préoccupait beaucoup de la qualité de l'eau du bassin de Couzon. Il appréciait s'y baigner et pêcher. M. GERY n'a aucune leçon à recevoir de M. le Maire. Il ne dit pas que M. le Maire n'a rien fait mais là il vient d'établir deux dossiers sur deux bâtiments et il n'a intégré aucun élément qui pourront permettre demain de faire des économies. Certes il y a le chauffage au gaz qui est prévu mais si l'on en croit les tarifs de gaz de France, il risque d'être difficile de faire des économies. Quant à la situation dramatique que M. le Maire évoque par rapport à 1995 sur le plan financier, M. GERY se souvient qu'à l'époque M. le Maire était arrivé avec une ambition terrible, un désir de mettre en place un audit sur la gestion de M. GERY et ce dernier attend encore les résultats de cet audit qui aurait pu le gêner. L'argent, il ne l'a pas jeté par les fenêtres. Il a essayé de faire des équipements pour les Ripagériens parce qu'effectivement à l'époque il n'y en avait pas. M. GERY ne souhaite pas revenir sur le débat de la salle des fêtes. M. POINT a parfaitement bien expliqué l'histoire des taux d'intérêt et la raison pour laquelle M. le Maire a une dette bien moins importante que celle laissée par M. GERY en 1995. Quant à la politique de la CNL, c'est une organisation reconnue au plus haut niveau y compris au niveau de l'Etat. M. GERY s'oppose

parfois effectivement à des décisions de justice, et il continuera de le faire, de s'opposer à des expropriations, à des propriétaires qui réclament des sommes faramineuses à des locataires alors qu'ils n'en n'ont pas le droit.

Mme FARIGOULE souhaite revenir sur l'augmentation de la dette car M. le Maire ne lui a pas répondu. Il y a une augmentation de 2,8 millions cette année et dans la prospective sur cette année de M. le Maire, il est indiqué 2,5 millions. Donc avec cette tendance, la ville va s'endetter. Comment M. le Maire va parer pour faire des projets nouveaux étant donné que la commune aura du mal à couvrir cette dette ?

M. le Maire précise que la ville ne sait pas exactement combien elle va emprunter : peut-être 2 millions, peut être 2,5 millions d'euro. Cela dépend des ajustements en cours d'année. Mais il tient à ajouter que dans la prévision budgétaire, la commune va rembourser de la dette et largement à hauteur de deux millions. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas d'accroissement. Et comme Mme FARIGOULE a étudié le budget, elle aurait dû voir que ce qui a été souscrit en terme d'emprunt pour le budget général, cela n'était pas que le budget général, c'était également les services assainissement et eau. Ce qui veut dire qu'il y aura une répercussion des emprunts sur le service des eaux et le service d'assainissement qui viendront en déduction de la dette que les personnes ont vu augmentée. Mais une large partie des emprunts souscrits, tout simplement parce que les organismes bancaires qui sont les « prêteurs » de la commune ne veulent pas négocier un million d'euro par ci, un million d'euro par là, ils préfèrent effectivement qu'il y ait une négociation de quatre millions d'euro. Sur les quatre millions d'euro empruntés, il y en a deux qui sont affectés aux services de l'eau et de l'assainissement. Au vote du budget, les élus pourront constater qu'il n'y a pas d'augmentation.

Mme FARIGOULE demande à voir. Il est vrai que pour l'année 2007, il y a une augmentation de 2,8 millions d'euro.

Si ce que M. le Maire dit est vrai, Mme FARIGOULE pourra investir plus que ce qu'elle prévoit actuellement.

M. DEMOLIERE souhaite répondre à M. GERY par rapport au développement durable et à l'écologie. Si l'on peut lui reconnaître d'avoir fait faire des serres municipales, heureusement que la municipalité actuelle a mis de la terre pour planter des fleurs. Vu l'esplanade de béton que M. GERY a réalisé devant la mairie, alors effectivement c'est du durable. Celui là la ville va le garder longtemps à moins qu'elle ouvre à nouveau le bassin. Avant cela, il y avait une belle roseraie.

M. GERY rétorque à M. DEMOLIERE : entre lui et la culture il doit y avoir un immense mur et qu'il ne peut pas voir ce qu'il se passe de l'autre côté.

Mme FARIGOULE réitère sur le fait qu'elle avait très peu de documents pour travailler sur ce débat. En fin de mandat, il serait intéressant de présenter une analyse sur plusieurs années pour pouvoir prendre des décisions. C'est important de voir les évolutions.

M. le Maire rappelle que chaque année il y a un D. O. B. au cours duquel est donné l'ensemble des éléments financiers. Chaque année il y a le vote du budget primitif, qu'il peut y avoir un budget supplémentaire, des décisions modificatives. Et chaque année, le Trésorier Principal vient présenter le compte administratif de la commune. A chaque fois, il fait l'analyse budgétaire de l'année précédente, et les prospectives budgétaires qui peuvent découler de la situation actuelle. La municipalité a donné depuis 7 ans tous les éléments sur l'évolution budgétaire de la commune, sur son endettement, sur les taux d'imposition, sur son classement de la commune...

Mme FARIGOULE demande seulement un tableau récapitulatif de l'évolution de la commune sur quelques années.

Le Conseil Municipal acte la tenue du débat d'orientation budgétaire 2008.

Rapport n°08-02-02 : Renouvellement d'une ligne de trésorerie
Rapporteur : M. le Maire

Par délibération n°2007-020 du 29 mars 2007, le conseil municipal a renouvelé pour un an un contrat de ligne de trésorerie passé avec la Caisse d'Epargne.

La ligne de trésorerie est un outil moderne de gestion active de la trésorerie qui permet notamment de différer le recours à l'emprunt quand la collectivité attend le versement de recettes prévues et importantes.

La ligne de trésorerie n'a pas de transcription sur le budget de la commune, seuls les intérêts facturés apparaissent au compte administratif au chapitre 66.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (5 ne participent pas au vote : A. GERY, J. POINT, C. BENOUMELAZ, M. CORTINOVIS, C. FARIGOULE) le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie aux conditions suivantes avec la Caisse d'Epargne :

- **Montant maximum :** 650 000,00 €
- **Durée :** 12 mois
- **Taux d'intérêt : T4M** + 0,10 %
- **Commission d'engagement :** néant
- **Commission de non utilisation :** néant

RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs agents de la collectivité ont réussi, dans plusieurs services, des examens professionnels ou des concours leur permettant d'être nommés dans un grade supérieur.

Il en va ainsi pour un enseignant au grade d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique du conservatoire de musique à rayonnement communal Vincent d'Indy (poste de 11h/semaine) qui a réussi l'examen professionnel de professeur.

De même, deux adjoints techniques de deuxième classe faisant fonction d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ont réussi le concours et il convient de les nommer.

S'agissant du premier cas, l'enseignant a plusieurs employeurs, dont la commune de Saint-Chamond qui est l'employeur principal, cette nomination engendre une diminution du nombre d'heures, le statut de professeur étant plus favorable en terme de plan de charge hebdomadaire. Aussi, pour nommer le lauréat, il convient de lui affecter un volume de 8h30 (contre 9h30) à Saint-Chamond, ce qui suppose une modification de la quotité de temps du poste occupé jusqu'alors.

S'agissant des postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), il s'agit simplement de transformer les postes d'adjoints techniques de deuxième classe en poste d'ATSEM 1^{ère} classe.

Aussi,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les déclarations auprès du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de créer, transformer ou supprimer certains postes au tableau des effectifs pour tenir compte de la réussite à différents examens et concours d'agents de la collectivité en vue de les nommer sur leur nouveau grade,

Considérant également qu'il y a lieu de supprimer des postes au tableau des effectifs pour tenir compte de départs enregistrés depuis le début de l'année,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs comme suit :

SITUATION AU 28 FEVRIER 2008		SITUATION AU 1^{er} MARS 2008	
Grade existant à supprimer	Quotité de temps	Grade nouveau à créer	Quotité de temps
Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique (cat. B)	11 heures	Professeur d'établissement d'enseignement artistique de classe normale (cat. A)	8 h 30
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (cat. C)	35 heures	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (cat. C)	35 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (cat. C)	35 heures	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (cat. C)	35 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (cat. C)	35 heures		
Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	5 heures		

FONCIER

Rapport n° 08-02-04 : Classement - déclassement de différentes propriétés et voiries
Rapporteur : M. MOLINA

Dans le cadre de la mise à jour du domaine public communal compte-tenu des projets d'urbanismes déjà réalisés ou en cours, deux enquêtes publiques se sont déroulées du 14 février au 28 février 2008 conformément à la réglementation pour procéder au classement ou déclassement de certaines propriétés.

M. Guy TERLAUD a été nommé commissaire enquêteur pour ces deux dossiers.

Les parcelles concernées par le classement dans le domaine public sont les suivantes :

- Impasse du Puits de la Faye section AI n° 333 et 366 pour une contenance d'environ 670 m², dans la continuité des deux délibérations du 26 mars 2003 et n° 2005-133 du 29 septembre 2005,
- Rue Pierre Jacques section AN n° 456, 410, 406, 408, 462, 310 et 316 pour une contenance totale d'environ 5 605 m²
- Rue de l'Engoulevent section BI n° 213 et BD n° 136 pour une contenance totale d'environ 3 450 m²
- Rue et impasse du Velay section BE n° 206 pour une contenance de 2 450 m² environ.

Les parcelles concernées pour le déclassement du domaine public sont les suivantes :

- Aire de stationnement devant l'ex caserne des pompiers cours Gambetta pour une contenance d'environ 650 m², dans la continuité de la délibération n°2007-068 du 31 mai 2007 approuvant la vente de l'ancien centre de secours à la Caisse d'Épargne,
- Délaissé de voirie entre le 6 rue Edouard Vaillant et la station de lavage pour une contenance d'environ 170 m²
- Partie chemin Muletier entre la rue Michelet et le lotissement "CAPELLI" pour une contenance d'environ 250 m²
- Partie du chemin du Château du Sardon pour une contenance d'environ 300 m².

A la clôture de ces enquêtes, après avoir étudié les dossiers et les observations enregistrées par le commissaire-enquêteur, ce dernier a rédigé un rapport dont il sera donné communication en séance.

M. GERY prend la parole : en ce qui concerne l'intégration des voiries, il souhaite que cela soit retardé car il veut vérifier que cela soit effectué dans de bonnes conditions (sous couches suffisantes pour supporter un certain nombre de véhicules). Il y a une pratique qui consiste à attendre quelque temps pour vérifier que tout se passe bien, que la commune ne se retrouve pas ensuite avec des charges insupportables qui ne sont pas dues à sa propre responsabilité. Et en ce qui concerne l'intégration des patrimoines, M. GERY apprécie que l'on intègre l'ensemble des voiries qui desservent des lotissements mais il aimerait bien que soit inscrit à l'ordre du jour des prochaines commissions de travail de la ville de RIVE DE GIER, où la commune en est pour ce qui concerne les voiries qui desservent des cités HLM parce que si c'est vrai qu'il y a eu au fil du temps l'intégration de certaines de ces voiries, il en a encore quelques unes qui restent à la charge des locataires et il ne lui paraît pas normal qu'aujourd'hui les locataires soient passibles du foncier non bâti, qu'ils puissent continuer à être imposés deux fois.

A la lumière de ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux opérations de classement dans le domaine public et de déclassement du domaine public comme proposé.

Rapport n°08-02-05 : Vente d'un local commercial à la S.A.R.L. BOST

Rapporteur : M. le Maire

Par une délibération n° DEL-2006-0160 du 7 décembre 2006, le conseil municipal avait approuvé la vente d'un local commercial à la société qui l'occupait à titre onéreux, la société DATA AUTOMATION France, depuis plusieurs années, local sis cours Gambetta (résidence du Bassin, parcelle cadastrée AV n° 329).

Une autre société locataire, la S.A.R.L. BOST, occupant un local commercial voisin sur le cours Gambetta (résidence du Bassin, parcelle cadastrée AV n° 329), locataire de la commune depuis plusieurs années a manifesté le souhait d'acquérir le local qu'elle occupe.

Suite à la sollicitation de la commune, le service **France Domaine** de la Loire a estimé en date du 3 janvier 2008 :

- le local à 110 000,00 € (525,00 €/m²),

A l'instar du cas DATA AUTOMATION France, une négociation tenant compte de l'ancienneté de l'occupation a conduit la collectivité à proposer la cession du local moyennant la somme globale de 105 000,00 € (cent cinq mille euros), soit dans la marge des 10 % de tolérance admise pour ce type de transaction.

En conséquence, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession à la S.A.R.L. BOST du local commercial pour un montant de 105 000,00 € et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et les pièces y afférant auprès de Maître THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER.

Rapport n° 08-02-06 : Cession de terrain - Extension de la mosquée :

Rapporteur : R. FRAIOLI

L'association culturelle islamique envisage l'extension de la mosquée sise boulevard des Provinces quartier du Grand Pont.

Le projet nécessite l'acquisition d'une bande de seize mètres côté Nord Est de la parcelle BE 302, propriété de l'association, sur la parcelle BE 15 propriété de la ville, correspondant à la construction et au prospect.

Ce projet jouxtant celui de la salle polyvalente municipale, il inclura la mise en place d'une clôture séparative sans ouverture.

M. GERY souhaite savoir si la commune a des éléments sur ce projet ?

M. le Maire lui explique qu'il y a un projet qui a été présenté au service cadastre urbanisme, projet qui a fait l'objet d'une négociation puisque n'entrant pas dans le cadre de la réglementation en matière à la fois de critère de l'occupation des sols et en matière de construction et de permis de construire. Mais le projet sera présenté à l'ensemble des élus, qui sera validé par rapport à la légalité du PLU.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la cession sous forme de bail emphytéotique de longue durée (99 ans), un euro par an, d'une bande de terrain de seize mètres représentant environ 960 m².

MARCHES PUBLICS

Rapport n° 08-02-07 : Marché négocié - Prolongement avenue Charles de Gaulle :
Rapporteur : R. FRAIOLI

L'avenue Charles de Gaulle, prolongement de la rue Barthélemy Brunon, a fait l'objet de requalifications en plusieurs tranches, il convient de terminer cette requalification.

En séance du 27 février 2008, la Commission d'Appels d'Offres a attribué le marché de travaux suivant :

- Groupement EIFFAGE TP / EIFFAGE TP GC / INEO
- Montant des travaux : 799 711,30 € HT soit 956 454,71 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les pièces inhérentes à la passation, suivi et règlement du marché.

Rapport n° 08-02-08 : Marchés négociés - Gymnase Saint Exupéry - Grand Pont – ANRU :
Rapporteur : R. FRAIOLI

Lors du comité national d'engagement organisé à l'agence nationale pour la rénovation urbaine (A.N.R.U.) le jeudi 10 janvier dernier, le dossier déposé par la commune de Rive-de-Gier pour la réhabilitation du quartier du Grand Pont a obtenu un avis favorable du dit comité. En marge de cette décision extrêmement importante, le comité national d'engagement a également autorisé la commune à lancer les premiers travaux avant de signer la convention officielle qui fait l'objet d'une préparation minutieuse. M. Philippe ESTINGOY, directeur départemental de l'équipement et délégué départemental de l'A.N.R.U. a confirmé cette autorisation préconventionnelle par un courrier du 28 janvier dernier, le Président du conseil général de la Loire a également délivré l'autorisation de démarrer les travaux et le Président du conseil régional Rhône-Alpes a été sollicité à ce titre également. En conséquence, l'une des premières opérations identifiées et prête à débiter est la construction d'un nouveau gymnase sur le groupe scolaire Saint-Exupéry, avec salle de boxe.

En séance du 27 février 2008, la Commission d'Appels d'Offres a attribué les marchés de travaux suivants :

N° LOT	LOT : LIBELLE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT € TTC
LOT N°1	Maçonnerie	SARL ELLIPSE	281 693,88
LOT N°2	Dallage	SIB BORDAS	21 305,11
LOT N°3	Charpente bois	CHARPENTE MARTIGNIAT	36 478,00
LOT N°4	Couverture bac acier	AB SERVICES ETANCHEITE	20 185,23
LOT N°5	Etanchéité	AB SERVICES ETANCHEITE	47 986,80
LOT N°6	Menuiserie PVC	PLASTIBAIE	13 139,88
LOT N°7	Menuiserie bois	MENUISERIE BERNE	22 882,77
LOT N°8	Carrelage faïence	ENT. DI CESARE	31 270,44
LOT N°9	Sol sportif	ST GROUPE	29 241,87
LOT N°10	Plâtrerie peinture	PETRUS GROS	79 294,80
LOT N°11	Metallerie	METOFER	28 688,45
LOT N°12	Plomberie sanitaire	DUMAS	38 864,20
LOT N°13	Chauffage VMC	BENETIERE	97 847,00
LOT N°14	Electricité	JOUBERT	51 341,95
LOT N°15	Abords	COLAS RHONE ALPES	62 931,04
TOTAL			863 151,41

Le Conseil Municipal autorise à la majorité (4 ne participent pas au vote : A. GERY, J. POINT, C. BENOUMELAZ, M. CORTINOVIS) Monsieur le Maire à signer les pièces inhérentes à la passation, suivi et règlement des marchés.

**Rapport n° 08-02-09 : Marchés négociés - Salle polyvalente - Grand Pont – ANRU :
Rapporteur : R. FRAIOLI**

Dans l'esprit du rapport précédent, une autre opération identifiée au titre du dossier déposé auprès de l'A.N.R.U. est la construction d'une salle polyvalente à la place de la Maison pour Tous.

La commission d'appel d'offres de la commune est convoquée le mercredi 27 février en vue d'attribuer le marché qui a fait l'objet d'une consultation en cours. Les éléments définitifs relatifs à la décision de cette commission seront remis le soir de la réunion du conseil municipal. La décomposition en lots est la suivante.

N° LOT	LOT : LIBELLE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT € TTC
LOT N°2	Terrassements	Entreprise	
LOT N°3	Fondations spéciales	Entreprise	
LOT N°4	Gros œuvre	Entreprise	
LOT N°5	Charpente métallique	Entreprise	
LOT N°6	Couverture - Bardage	Entreprise	
LOT N°7	Menuiserie extérieure aluminium	Entreprise	
LOT N°8	Métallerie - Serrurerie	Entreprise	
LOT N°9	Menuiserie intérieure bois - Bois d'œuvre	Entreprise	
LOT N°10	Faux plafonds	Entreprise	
LOT N°11	Plâtrerie - Peinture	Entreprise	
LOT N°12	Carrelage - Faïences	Entreprise	
LOT N°13	Sols minces	Entreprise	
LOT N°14	Plomberie - Sanitaires	Entreprise	
LOT N°15	Electricité et équipements faibles	Entreprise	
LOT N°16	Chauffage - Ventilation - Climatisation	Entreprise	
LOT N°17	Voiries divers	Entreprise	
LOT N°18	Espaces verts	Entreprise	
TOTAL			€ TTC

A la lecture de ces éléments, le conseil municipal sera invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces inhérentes à la passation, suivi et règlement du marché.

Rapport n° 08-02-10 : Régularisation foncières :

Rapporteur : M. le Maire

Par une délibération n° 2007-068 du 31 mai 2007, le conseil municipal décidait à l'unanimité de vendre l'ancien centre de secours sis 10 avenue du Maréchal Juin à la Caisse d'Epargne aux fins d'édification d'une nouvelle agence bancaire avec distributeur automatique de billets sous forme de drive-in. La vente concernait deux parcelles :

- AV 237 (copropriété RIVE DE GIER Gambetta) ;
- AV 240 : 669 m².

Pour faire face à des problèmes de statut domanial de ces deux parcelles, il est proposé de substituer à celles-ci des nouvelles parcelles résultant d'un document d'arpentage consécutif au déclassement opéré dans la délibération n° DEL-2008-014.

Aussi, le conseil municipal :

Vu la délibération n° DEL-2007-068 du 31 mai 2007 approuvant la vente de l'ancien centre de secours à la Caisse d'Epargne et visant l'avis du service des domaines,

Vu l'avis favorable de l'assemblée générale de copropriété émis le 25 juin 2007,

Considérant qu'il y avait lieu de procéder à une régularisation foncière compte tenu de la coexistence de parcelles relevant de la domanialité publique et privée de la commune (AV 237, AV 240),

Vu l'enquête publique organisée entre les 14 et 28 février 2008 en vu de procéder au déclassement d'une partie du domaine public,
 Vu le document d'arpentage enregistré le 26 février 2008 au centre des impôts fonciers de SAINT ETIENNE (service du cadastre),
 Vu la délibération DEL-2008-014 en date du 28 février 2008 approuvant le déclassement,
 Vu les nouveaux numéros de parcelles liés au document d'arpentage précité,

PARCELLES AVANT LE DOCUMENT D'ARPEMENTAGE	PARCELLES APRES UNE NOUVELLE DIVISION
AV 237 de 679 m ² (copropriété) AV 240 de 669 m ²	AV 367 de 664 m² (copropriété) AV 368 de 8 m² AV 369 de 6 m² AV 370 de 1 m² AV 374 de 70 m² AV 375 de 126 m² AV 376 de 445 m²

Approuve à l'unanimité la vente à la Caisse d'Epargne des parcelles suivantes : AV 367, AV 368, AV 370, AV 374, AV 375 et AV 376 et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte auprès de Maître THIBOUD, le montant de 120 000,00 € est confirmé par l'application de la délibération du 31 mai 2007.

DIVERS

Rapport n° 08-02-11 : Rapport de M. le Maire au titre de sa délégation :
Rapporteur : M. le Maire

- Décision n° DEC-2008-011 : Fourniture repas en liaison froide pour le restaurant administratif - année 2008
- Décision n° DEC-2008-012 : Fonds de concours Saint-Etienne Métropole PLH axe 3, avenant n°1
- Décision n° DEC-2008-013 : Acquisition à l'entreprise NEUFOCA de 5 *mobybennes* pour les agents de propreté (type triporteur - moteur à quatre temps - benne avant - conformes au code de la route
- Décision n° DEC-2008-014 : Maîtrise d'œuvre schéma assainissement quartier Jangelaude
- Décision n° DEC-2008-015 : Cession et sortie d'inventaire communal d'une saleuse ARVEL aux établissements ARVEL
- Décision n° DEC-2008-016 : Ecole primaire des vernes, bâtiment annexe réfectoire, traitement acoustique par application revêtement mural et revêtement de sol plastique
- Décision n° DEC-2008-017 : Ecole primaire des vernes, bâtiment annexe réfectoire, traitement acoustique par application revêtement mural et revêtement de sol plastique entreprise au serpent
- Décision n° DEC-2008-018 : Glissières de sécurité route de Farnay
- Décision n° DEC-2008-019 : Convention de mise à disposition d'un logement à Monsieur QERIMI

**Vœu du PS - Christiane FARIGOULE
6 ans après l'enlèvement d'Ingrid BETANCOURT,
le Conseil Municipal de Rive de Gier réaffirme son soutien aux otages colombiens**

Le 23 février 2002, Ingrid BETANCOURT, candidate à l'élection présidentielle en Colombie a été enlevée par la guérilla des F.A.R.C. (Forces armées révolutionnaires de Colombie). Députée puis Sénatrice de Colombie, Ingrid BETANCOURT a mené une oeuvre de paix à la fois contre la corruption du pouvoir lié aux cartels de la drogue et contre le terrorisme. Comme elle, plus de 3 000 personnes sont retenues en otage en Colombie.

La libération de Clara ROJAS, collaboratrice et amie d'Ingrid BETANCOURT et de l'ex parlementaire Consuelo GONZALEZ, le 10 janvier dernier, a relancé l'espoir de voir Ingrid BETANCOURT et les autres otages colombiens libérés.

La pression internationale s'est également intensifiée pour aboutir à la libération des otages. Mais aucun accord n'est encore intervenu et ce 23 février 2008, cela a fait six ans qu'Ingrid BETANCOURT a été enlevée par les F.A.R.C.

Le PS a déposé au Conseil Municipal du 27 octobre 2005 une motion pour qu'Ingrid BETANCOURT soit citoyenne d'honneur de Rive de Gier, cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal de Rive de Gier tient à réaffirmer son attachement à la défense des libertés politiques et son souhait d'une libération rapide de l'ensemble des otages colombiens. Des nouvelles alarmistes ont été annoncées sur son état de santé.

Un rassemblement de soutien à Ingrid BETANCOURT est prévu ce samedi 8 mars 2008, jour de la journée de la femme à 11 h 00. Ce rassemblement va bien au-delà d'un rassemblement politique, va bien au-delà de la compétition électorale.

Fait à RIVE DE GIER, le 18 mars 2008

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Général,
Jean-Claude CHARVIN**